L'affaire Georges Petit devant la Cour de Douai

LES DÉFENSEURS DEMANDENT L'ACQUITTEMENT DE L'INCULPÉ

« J'ai confiance dans votre esprit de justice », déclare G. Petit à ses juges.

L'ARRÊT SERA RENDU LE 16 MAI

C'était samedi la journée de la Défense.

La tâche était rude pour elle de répondre aux attaques conjuguées de la partie civile et du ministère public qui s'étaient abattues sur l'inculpé avec une vigueur accablante, au cours des deux journées précédentes.

Cette tâche fut brillamment remplie par Me Pruvost, du barreau de Lille et Me Allaert, du barreau de Douai.

M. Bousquet, l'avocat général qui avait été indisposé à la suite du remarquable mais fatiguant réquisitoire qu'il avait prononcé la veille, n'assistait pas aux débats. Il était remplacé par M. Dejean de la Batie.

La plaidoirie de Me Pruvost

Me Pruvost a la parole aussitôt l'audience ouverte. Il commence par rendre hommage au témoignage d'estime qu'a bien voulu apporter vendredi à Georges Petit, l'ancien bâtonnier de Lille, Me Fauchille, qui est entouré du respect de tous ses confrères et des magistrats.

L'histoire du procès

Puis il aborde l'affaire à ses origines. Ecoutons-le:

« C'était en janvier 1934. Le scandale Stavisky venait d'éclater. D'autres scandales étaient dénoncés un peu de tous côtés. On vivait dans une ambiance de « scandalité ».

» Et voilà que dans la presse on parle tout à coup d'un scandale dans la Mutualité du Nord. Des fonds auraient été dilapidés, des commissions scandaleuses auraient été touchées. Georges Petit est directement visé. On parle de sa villa somptueuse de la Baule qu'il aurait édifiée aux frais des mutualistes, de même que le mausolée grandiose qu'il s'est fait préparer au cimetière de Lille.

» La justice s'émeut. Une information est ouverte. On perquisitionne chez Georges Petit, le grand maître de la Mutualité du Nord. On saisit les comptabilités de l'Union départementale et de ses filiales. L'opinion publique sera satisfaite, les pilleurs d'épargne seront découverts et châtiés.... »

Mais l'information judiciaire qui est menée avec une précision et une conscience scrupuleuse par M. le juge d'instruction Perry auquel Me Pruvost tient aussi à rendre hommage, fait apercevoir bien vite que les racontars n'ont aucune consistance.

Cent cinquante témoins sont entendus, deux experts sont nommés, dont M. Retaille, expert parisien qui est particulièrement chargé de scruter tous les comptes et toutes les opérations personnelles de Petit.

Et dans son rapport dit Me Pruvost, cet expert est obligé de conclure que ses « investigations n'ont nullement démontré que Petit eut profité de ses fonctions pour se faire consentir par des tiers des commissions ou avantages quelconques. »

Finalement, le juge ne put retenir qu'une affaire de vente de terrains et une infraction aux lois sur les lotissements.

La montagne accouchait d'une souris...

— Que faisait l'Union départementale des sociétés de secours mutuels pendant toute cette instruction judiciaire? se demande le défenseur.

« Par la bouche de M. Degouy, elle disait le 15 mars 1934, qu'elle éprouvait une grande émotion de la démission de son président général. En se sacrifiant ainsi, disait M. Degouy, le président donne le plus bel exemple de stoïcisme. Il gardera notre reconnaissance impérissable pour les éclatants services qu'il a rendus.

Et tout à coup, à huit jours de l'audience correctionnelle, l'Union se porte partie civile! Ecoutant un chef d'orchestre nouveau qui avait abandonné le conseil d'administration pendant trois ans et qui n'y rentre que pour assouvir des haines et rancunes personnelles, elle tourne casaque, elle accable de sarcasmes et pétine celui qu'elle avait acclamé. »

Me Pruvost se dit obligé de regretter publiquement que M. Degouy qui avait été pendant dix-huit mois d'instruction le principal témoin de la défense, ait accepté de signer cette constitution de partie civile que dans son cœur et sa conscience il réprouvait.

Reproches et réponses

Le défenseur qui met une ardeur vibrante dans son exposé, entreprend alors de laver son client de tous les reproches qu'on lui a faits, en dehors des inculpations retenues.

On a dit que sa gestion avait été ruineuse. Pendant ses deux ans de direction générale il fit rentrer 1.250.000 francs de commission à l'Union et apporta un contrat lui assurant 65.000 francs de rémunération annuelle pendant 25 ans.

On lui a reproché son traitement. — C'était celui d'un directeur des Assurances sociales au ministère. L'expert Retaille a déclaré formellement qu'il l'estimait normal. Et puis c'est l'Union elle-même qui l'a offert. — Et il ne faut pas oublier que de 1920 à 1932, Georges Petit avait payé lui-même tous ses frais de voyage et n'avait rien touché.

On a parlé de résidence impériale et de salle du trône. — Les chiffres cité comprenaient non seulement l'aménagement mais tout le gros œuvre de construction.

Et les travaux ont d'ailleurs été exécutés par l'Union sous le contrôle de sa commission. L'expert Corbeau qui a revu tous les mémoires a déclaré qu'aucun d'eux n'avait été volontairement majoré.

On a parlé aussi de la fortune de Petit. — Le rapport Retaille déclare qu'elle était inférieure en 1934 à ce qu'elle était en 1931. Georges Petit ne s'est donc pas enrichi comme on l'a dit.

On a reproché à Petit son autorité. — Singulier reproche à un chef, en ces temps où on réclame partout plus d'autorité.

On a critiqué encore la confusion des fonctions. — C'est faire injure à M. Degouy que de laisser croire qu'il n'avait pas de rôle actif à l'Union où il passait cinq heures par jour. Si Petit faisait tout, pourquoi M. Degouy était-il obligé d'y travailler cinq heures.

La vente de la Roseraie

Le défenseur en arrive alors aux faits retenus par l'accusation, et d'abord à la vente des terrains de la Roseraie.

On reproche à Petit d'avoir longuement prémédité cette vente à l'Union, en vue de faire un bénéfice illicite.

Les faits sont beaucoup plus simples, explique Me Pruvost : M. Petit avait eu, en 1923, l'idée de faire bâtir une villa à Lambersart, dont il était maire. Il avait donc acheté du terrain et y avait aménagé un parc. Puis, en 1929, l'idée lui vint de faire lotir. Il n'était nullement question alors, pour l'Union, d'avoir besoin de terrain pour une clinique chirurgicale.

Ce n'est qu'en 1931 que ce besoin se manifeste. L'Union et non pas seulement Petit, demande des plans à des architectes spécialistes.

G. Petit alors, est en Suisse avec sa femme, qui a subi une grave opération. Les architectes demandent à avoir un plan de terrain type, pour établir leur projet. M. Guyot-Janin, pour répondre à leur demande, envoie le plan de la Roseraie, à l'heureux de G. Petit. Et voilà comment le projet de clinique est établi sur le terrain du président, qui n'en était alors nullement vendeur.

L'Union recherche des terrains. Elle les demande à Me Senlis. Celui-ci n'en trouve pas. L'idée vient alors à MM. Degouy et Petit ensemble que le terrain de la Roseraie pourrait faire l'affaire. Mais quel prix fixer ? C'est alors qu'intervient le rapport Lesaffre, que Me Pruvost laisse à son confrère, Me Allaert, le soin d'expliquer après lui.

Ce rapport a indiqué un prix de 125 à 150 fr. L'intitulé portait bien « évaluation pour la vente », il ne pouvait donc tromper personne. Tous les renseignements donnés dans ce rapport ont été examinés par l'expert judiciaire, M. Corbeau. Il les a déclarés exacts. Donc, dit Me Pruvost, il n'y a pas eu intervention mensongère d'un tiers. Les terrains environnants se sont d'ailleurs vendus de 120 à 150 fr., et Me Pruvost donne une liste de nombreuses ventes à ces prix. Le rapport Marchet, lui-même, demandé par l'Union après l'ouverture de l'instruction, a conclu à 110-120 fr. On l'a, dit ce rapport, fait en vue d'une transaction. Non. On s'est servi de ce rapport après coup, pour tenter une transaction...

Que reste-t-il donc à reprocher à Petit ? D'avoir fait une spéculation heureuse sur un terrain. Mais ce n'est pas défendu, et il s'en fait encore tous les jours.

L'infraction à la loi de lotissement

Le défenseur aborde ensuite l'inculpation d'infraction à la loi sur les lotissements.

On reproche à Petit d'avoir soustrait une partie du terrain au lotissement dont il avait fait approuver le projet, et de n'avoir pas réalisé le prolongement de l'avenue indiqué à ce plan.

C'est tout simplement que cette avenue avait été prévue pour cadrer avec le plan d'aménagement urbain présenté obligatoirement au ministère. Mais ce plan d'aménagement n'ayant pas été adopté, le projet de lotissement lui-même ne pouvait être réalisé suivant ce plan.

La construction de la clinique bâtie à la place de cette avenue a d'ailleurs été autorisée par le maire, qui ne pouvait s'y opposer.

L'Union départementale n'a, dans cette occasion, aucune qualité pour être partie civile, puisque c'est elle-même qui a bâti.

Le défenseur, on le voit, a voulu épuiser tous les reproches faits à son client. Nous avons tenu nous-mêmes à présenter le plus complètement possible ses arguments, car nous avons donné hier tous ceux de l'accusation.

La plaidoirie de Me Allaert

Quelques explications étant encore utiles pour la défense, Me Allaert, parlant après Me Pruvost, les présente à la Cour.

Pas de manœuvres frauduleuses

Il soutient qu'il n'y a pas eu de la part de G. Petit de manœuvres frauduleuses :

On lui a reproché d'avoir dissimulé au conseil de l'Union, sa qualité de vendeur.

Mais il est prouvé, dit Me Allaert, que c'est M. Degouy lui-même qui a supprimé le nom : On ne peut donc reprocher à Petit une initiative de M. Degouy.

Le reproche d'avoir fait passer le rapport Lesaffre pour une évaluation arbitrale ne tient pas non plus ajoute le défenseur. M. Lesaffre a bien indiqué sur son rapport qu'il donnait une évaluation pour vente. M. Degouy savait bien que M. Lesaffe n'agissait que pour le vendeur. Si le rapport eut été arbitral, M. Degouy eut été appelé par M. Lesaffre pour donner son offre.

Quant au prix, ce n'était pas au vendeur à provoquer de la part de l'acheteur une réclamation. Si quelqu'un a été fautif, dit Me Allaert, c'est le Conseil de l'Union de n'avoir pas essayé d'obtenir un meilleur prix. Certains administrateurs ont dit qu'on avait fait glisser l'affaire. Or, il est prouvé que la convocation avait été faite pour l'affaire très importante de la clinique et il avait été indiqué aux procès verbaux précédents, envoyés à tous les membres du Conseil, qu'il s'agissait d'une clinique de 100 à 200 lits et pouvant engager 10 millions.

C'est librement et en connaissance de cause, dit Me Allaert, qu'ils ont accepté le prix fort.

A ces reproches qui avaient été retenus dans l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction, il ne peut en être ajouté d'autres. On ne peut substituer à la prévention primitive une prévention nouvelle. Or, la partie civile ajoute aux reproches de l'ordonnance de renvoi, ceux d'esbrouffe et de lotissement. Même si on pouvait les retenir, ils n'existent pas. On ne peut reprocher à un vendeur de se mettre dans les meilleures conditions de vente et M. Degouy a reconnu lui-même qu'aucune pression n'avait été faite sur lui par G. Petit.

Il ne reste donc rien des manœuvres frauduleuses, conclut Me Allaert, donc rien de l'escroquerie.

Pas d'infractions aux lois de lotissement

Quant aux infractions sur les lotissements, Me Allaert assure que celle qui est basée sur l'article 10 : travail contraire au plan, est prescrite.

Celle qui est basée sur l'article 13 de la loi de 1924, n'est pas contenue dans cet article : il s'agit du retrait du lotissement d'une partie des terrains qui y étaient d'abord compris.

Ce serait une servitude intolérable que d'interdire de retirer du lotissement une partie que le propriétaire veut se réserver.

Le fait de n'avoir pas reproduit le cahier des charges dans l'acte de vente notarié n'a pas été retenu dans l'ordonnance de renvoi. On ne peut donc le retenir maintenant...

Là encore il ne reste rien contre Petit dit le défenseur. La Cour prononcera donc l'acquittement.

Une déclaration de Georges Petit

Il était près de dix-neuf heures quand les deux défenseurs eurent terminé leurs brillantes plaidoiries.

Georges Petit tient alors à faire une déclaration :

« Mes défenseurs, dit-il, ont évoqué dans tous ses détails la rude épreuve que je subis depuis deux ans.

» Je ni jamais cherché de moyens dilatoires pour ne pas donner à la justice toutes les explications qu'elle m'a demandées.

» A travers tant de défauts que chaque homme a, il y en a un que je n'ai pas: je ne mens jamais.

» On peut revoir tout ce que j'ai dit et écrit, toutes mes dépositions. Ce n'est pas chez moi qu'on trouvera des divagations.

» Je ne me sers pas de papier, moi... Quand on dit la vérité, on n'a pas besoin de papier.

» Comme je suis allé avec confiance devant le Tribunal de Lille, je n'ai pas voulu ne pas venir avec la même confiance devant la Cour.

» Vous allez, Messieurs les magistrats, décider de mon sort et de celui des miens. J'ai confiance dans votre esprit de justice.

» Je vous demande de ne pas ternir une vie publique de quarante ans dont j'ai tout de même la fierté par une sanction qui marquerait les miens pour toujours.

» Quoi qu'il arrive, mon œuvre est là. Elle restera..., car elle porte en elle les plus beaux sentiments humains, ceux de la fraternité et de la charité. »

Les débats sont terminés.

M. le président Mage annonce que l'arrêt sera rendu le samedi 16 mai à 13 h. 30.

Le Ier mai en Allemagne

UNE VUE GENERALE DU LUSTGARTEN, PENDANT LE DISCOURS QU'A PRONONCÉ LE CHANCELIER, A L'OCCASION DU PREMIER MAI (Ph. Rol.)

AU CENTRE, ON REMARQUE L'ARBRE DE MAI, ÉRIGÉ POUR CETTE FÊTE

CONTE

Tasse de thé

Sonia Waleska venait de chanter chez Sonia Waleska. Et, comme les applaudissements étaient interdits, un silence de respectueuse émotion plana durant quelques secondes dans les spacieux salons somptueusement dénudés en l'honneur de la musique.

Il y avait foule, comme toujours, Sonia étant fêtée dans tous les milieux et accueillante jusqu'à la banalité.

Cependant, je réussis à la joindre et à l'accaparer, pour le plus grand profit de mon enquête. Un hebdomadaire illustré m'avait chargé de demander à diverses personnalités féminines leur sentiment sur l'amour et sur la gloire.

Sonia Waleska, qui souffrait volontiers qu'on parlât d'elle, en parlait elle-même avec un savoureux abandon.

— Il me semble que l'amour doit être un passe-temps délicieux quand on n'a pas mieux à faire. Pour mon compte, je n'y attache guère d'importance. Je suis trop avide de gloire... La passion de la gloire a tué mon cœur...

A ce point de ses confidences, elle aperçut une dame au profil maigre et au manteau chichement estompé de lièvre qui gagnait à pas discrets la porte de sortie. Sonia se précipita vers elle. Je n'ai pas entendu ses paroles... Elle parle toujours d'une voix basse, voilée, presque éteinte, comme avare du trésor secret où elle puise, quand elle chante, ses notes de cristal et d'or.

Je n'ai pas entendu ses paroles, mais j'ai vu son attitude caressante à l'égard de la dame en fuite... J'ai vu comment elle l'a ramenée vers la cohue, conduite au buffet, servie de thé chaud, pourvue de pâtisserie, convertie à s'installer dans un fauteuil pour profiter de tout jusqu'à la fin.

Ensuite Sonia est revenue à moi, les yeux brillants de triomphe, un sourire enchanté aux lèvres. Très intriguée, je me suis permis une question.

— Peut-on savoir quelle est cette altesse déchue ?

Sonia, hésitante, a relevé les sourcils pour chercher dans sa mémoire un nom effacé.

— Ma foi, je ne me souviens plus. Ça doit être une ancienne maîtresse de piano, à moins que...

Devant une si candide incertitude, je n'ai pas caché mon étonnement.

— Eh bien, chère madame, si c'est un simple devoir d'hospitalité que vous exercez avec tant de zèle, laissez-moi vous adresser mes enthousiastes félicitations. Vraiment, à vous voir empressée auprès de cette visiteuse anonyme, on aurait dit que vous alliez tomber malade de chagrin au cas ou elle se retirerait en dédaignant votre tasse de thé.

Je souriais, mais Sonia me regarda d'un air grave.

— En effet... vous devinez bien... Je n'aurais pas été tout à fait malade, mais réellement triste, si cette pauvre dame était partie sans avoir goûté... C'est que, voyez-vous, il y a dix ans de cela, oui, déjà dix ans, une aventure m'arriva, ou plutôt une mésaventure, que je n'ai jamais oubliée. Pourtant Dieu sait si j'ai eu des histoires et des ennuis de toutes sortes à cette époque-là. Je débutais. Ah! c'est terrible de débuter. J'avais vingt ans, ma voix, mon jeu... et, cependant, que de déboires jusqu'au jour où j'ai obtenu un premier rôle dans un vrai théâtre lyrique! Je vivais de leçons de chant dérisoirement payées, et, quand je réussissais néanmoins à économiser un peu d'argent, je louais une salle... Je me faisais entendre à une petite bande d'invités que je remerciais de leur complaisance... à de rares auditeurs payants qui s'étonnaient de voir tant de fauteuils vides autour d'eux et se promettaient bien qu'on ne les y reprendrait pas. Si paradoxal que cela paraisse, pour avoir du succès, il faut d'abord faire salle comble... Et, pour faire salle comble, il faut être connue, lancée, secourue par un beau hasard... J'attendais toujours ce hasard providentiel et je ne négligeai aucune occasion... je ne dédaignais aucun conseil... J'espérais en tout le monde! Un jour, je fus conviée à une tasse de thé chez une grande dame, une duchesse qui voulait me présenter à son aristocratique entourage. Quelle victoire et quel émoi! Tout le peu d'argent dont je disposais, je le jouai sur cette chance... J'achetai une écharpe, un mouchoir fin, un minuscule flacon d'extrait de violette. Malgré cela, je n'obtins pas grand succès chez la duchesse. On dut trouver que je manquais d'allure, et je tremblais que le régisseur mondain n'oubliât mon tour de chant. Enfin je l'eus... Mais on m'applaudit bien moins que je n'y comptais, et presque aussitôt après avoir chanté je partis. Sans oser m'aventurer au buffet, inaperçue, je gagnai le vestiaire. Pendant que j'endossais mon léger manteau, je respirais l'odeur des brioches, du foie gras, des friandises, du champagne. Ah! si quelqu'un était venu me dire: « Mais comment, chère mademoiselle, vous n'avez pas goûté! Il est impossible que vous partiez sans rien prendre! » si quelqu'un avait insisté pour me faire accepter n'importe quoi, quel réconfort! Même après une déception, on a faim à vingt ans... Quelle faim, dans le parfum du luxe et le fumet des bonnes chères! Avec un biscuit et un verre de porto j'aurais été comblée pour un instant! Consolée par la gourmandise, réchauffée par le vin qui brille, j'aurais vu la vie belle et riche comme elle devait devenir... Tandis que je suis rentrée chez moi toute pâle, transie, affamée... J'ai pelé un oignon, gratté une carotte, et avec un quignon de pain j'ai trempé ma soupe... Mes mains avaient perdu la précieuse senteur des violettes... mon petit flacon d'extrait était vide... Vous ne sauriez croire...

Sonia s'interrompait pour arrêter au passage une jeune fille sans jeunesse, une délaissée timide qui se disposait à filer à l'anglaise. Avec une autorité pleine de sollicitude, elle l'aiguilla vers le buffet... Et je devinais le touchant refrain éclos à ses lèvres.

— Je vous en prie, chère amie, vous n'allez pas me refuser une tasse de thé.

Marguerite Comert.

Un cycliste est gravement blessé au cours d'une collision avec une auto, à Lambersart

Samedi soir, une collision s'est produite à l'angle des avenues Pasteur et Mathias-Delobel, à Lambersart, entre un cycliste, M. Marcel Rose, 39 ans, mécanicien, demeurant avenue de Dunkerque à Lambersart, et une auto conduite par M. Jean Roch, directeur à Dunkerque.

M. Marcel Rose, gravement blessé à la tête, a été conduit à son domicile où il a reçu les soins d'un docteur. On craint une fracture du crâne.

Le magnifique bilan de la Semaine de la bonté

La Semaine de la Bonté 1936 a atteint un succès maximum dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing.

Trente-deux cas de détresse publiés dans le « Journal de Roubaix » ont été résolus et le Comité a accepté et secouru 25 cas susceptibles de profiter d'une aide passagère, et quelques-uns furent définitivement tirés d'embarras.

En dehors de ces 57 cas officiels, 24 familles reçurent des dons en nature parmi lesquels nous notons :

2 pianos, 3 machines à coudre, 5 lits, 3 chaises-longues, 3 voitures d'infirme.

Deux pensions d'invalides ont été obtenues pour des assurés sociaux.

Deux bourses d'études à l'Institut Colbert de Tourcoing, pour deux orphelins.

Une allocation spéciale du Consortium pour payer le loyer d'une veuve ayant cinq enfants, pendant la durée du service militaire de l'aîné qui est seul soutien de la famille.

Une malade a obtenu une cure à Saint-Amand-les-Eaux, dont les frais sont pris en charge par l'Assistance médicale gratuite et complétés par la Semaine de la Bonté.

Une dizaine de démarches pour placement d'enfants et d'adultes en préventorium ou sanatorium, sont en cours.

Des démarches ont été faites pas différentes œuvres et administrations pour obtenir certains secours extraordinaires, et des médicaments ont été demandés et obtenus gratuitements dans différents laboratoires.

Le Comité de la région remercie ici très sincèrement tous ceux qui ont collaboré à la réussite de sa campagne de Bonte et tout particulièrement les directeurs de cinémas, les commerçants, les écoliers, les journalistes et les donateurs anonymes.

JOLI MOIS DE MAI... POUR LES ÉCOLIERS

A l'occasion des fêtes de l'Ascension les banques, les bourses du commerce et des valeurs seront fermées le jeudi 21. La Bourse sera close aussi le 30 mai puisque, comme chaque année, les séances du samedi sont supprimées à partir de cette semaine.

Les lycéens s'étant, comme toujours reposés le jeudi de l'Ascension, partiront pour les vacances de Pentecôte le samedi 30 mai et n'en reviendront que le vendredi 5 juin.

Les élèves des écoles primaires, eux, devront être de retour le mercredi 3 juin, mais beaucoup d'entre eux, fort probablement, ne rentreront que le vendredi, le jeudi étant jour de repos.

De Sarreguemines : une explosion s'est produite dans une fabrique de cuillers, à Sarre-Union. Deux ouvriers, MM. Jean Brendel, 29 ans, et Marcel Dudot, 19 ans, ont été retirés carbonisés des décombres. Les dégâts matériels sont estimés à environ 300.000 francs.

— M. Rustu Aras, ministre des Affaires étrangères de Turquie, et la délégation turque, sont arrivés à Athènes.

A la nouvelle ambassade de Pologne à Paris

AU BALCON DE LA NOUVELLE AMBASSADE, RUE SAINT-DOMINIQUE, M. et Mme de Cou...

Roubaix

Aujourd'hui, dimanche 3 mai :

Aujourd'hui : Invention de la Sainte Croix. Demain : sainte Pélagie.

Soleil : Lever, à 4 h. 20 ; coucher, 19 h. 7.

Lune : Pleine le 6.

Bulletin météorologique pour la journée du dimanche 3 mai (région Nord) : Temps assez beau, nuageux, brumeux le matin, ensoleillé par moment, vent du secteur Nord-Est à Est. Maximum de température en faible hausse sur la veille.

Médecin de garde (à n'appeler qu'en cas d'absence du médecin de la famille): MM. les docteurs Beaugrand, 18, place de la Fraternité (Tél. 330.66) et Picot, 126, Grande-Rue (Tél. 301.48).

Pharmaciens de service : MM. Lelong, rue de Lille, 173, et Pesez, rue d'Alsace, 11.

Œuvre de St-François-Régis, rue Richard-Lenoir : de 10 h. à 12 h.

Caisse ouvrière de Sainte-Elisabeth, 37, rue de Rocroy, de 11 h. 30 à 12 h. 30.

Musée Weerts (Hôtel de Ville) : de 10 h. à 12 h.

Musée de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles : de 10 à 12 h.

Bains municipaux : Piscine, de 8 à 11 h.

Fédération des Sociétés dramatiques catholiques, 1, rue Descartes : Permanence de 11 à 12 h.

Caisse d'Epargne : de 9 h. à 10 h. 30.

Elections législatives : scrutin ouvert de 8 h. à 18 h.

Institut Sévigné : à 16 h., manifestation de sympathie envers une institutrice.

Association Symphonique Peers : à 17 h., concert, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir.

Hippodrome : à 15 h. et à 20 h. 15, Cirque Rostc.

A L'UNION DES FAMILLES NOMBREUSES DU NOUVEAU-ROUBAIX

Le Comité de la section des familles nombreuses du Nouveau-Roubaix, Haverdi, Saint-Jean-Baptiste, s'est réuni à plusieurs reprises ces temps derniers, afin de mettre au point le programme de la prochaine fête des mères, qui aura lieu le dimanche 24 mai.

Désireux de célébrer cette fête avec un éclat tout particulier, puisque de nombreuses mères de famille de la section recevront, ce jour là, officiellemnt, la médaille de la famille française, le comité a décidé de donner, à cette occasion, la séance récréative qui n'avait pu avoir lieu, le jour de Noël, en raison du deuil qui avait affligé à ce moment toute la section.

Cette séance aura lieu à 16 h., 3, rue Lesueur, en la salle de la Maison des œuvres mise gracieusement à la disposition de la section par M. le vice-doyen Decock.

Les enfants exécuteront plusieurs cantates en l'honneur des mères.

Toutes les familles de la section qui ont des enfants de 8 à 13 ans, sont instamment priées de faire participer ces enfants à l'exécution de ces cantates. La première répétition se fera, 3, rue Lesueur, le dimanche matin 3 mai, à 9 h. 30.

Le Comité souhaite que tous les enfants des familles nombreuses inscrites à la section chantent, ce jour là, les belles cantates préparées en l'honneur de leurs mamans.

Le matin, à 8 h. 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste, sera célébré une messe solennelle pour les mères de famille.

LE GRAND MARCHÉ AUX FLEURS S'OUVRIRA LE 9 MAI

Le grand marché aux fleurs organisé par le Cercle horticole s'ouvrira le samedi 9 mai prochain, sur la Grande-Place.

Le grand nombre d'adhésions reçues par la commission organisatrice promet une réussite complète de cette exposition de printemps.

Les amateurs trouveront là un choix complet de plantes vertes et fleuries, plantes de jardins et jeunes plants de légumes à repiquer au potager.

Une section de matériel horticole comprendra tout ce qui est utile au jardinier amateur ou professionnel : outils ou accessoires divers pour enjoliver le jardin.

Nous reviendrons prochainement sur cette intéressante exposition.

Au Cercle sténographique roubaisien

Les examens de sténographie et de dactylographie organisés par l'Association sténographique unitaire, pour le dimanche 10 mai, auront lieu, pour Roubaix et environs, à l'Institut Turgot, 76, rue du Collège, à 9 h. pour la sténographie et à 10 h. 30 pour la machine à écrire. Les professeurs sont priés de se joindre aux membres du Comité du C.S.R. pour assurer la surveillance des salles d'examens.

Les secours aux chômeurs

Pour la semaine du 26 avril au 2 mai, les secours alloués aux chômeurs se répartissent comme suit :

Chômeurs à 7 fr., 4.728; chômeurs à 4 fr., 430; conjoints à 4 fr., 1.389; ascendants à 4 fr., 44; mineurs à 3 fr. 50, 2.759. Soit un total de 9.350 personnes, pour une somme globale de 341.643 fr. 50.

A cette somme viennent s'ajouter les subventions exceptionnelles allouées par la ville aux caisses syndicales de chômage et qui, pour la semaine du 19 au 25 avril 1936, se sont élevées à 11.278 fr. 08.

Le concert de carillon

Voici le programme du concert de carillon pour le dimanche 3 mai, de 11 h. 30 à 12 h. : 1. « Ave Maria » ; 2. « Salut ô douce Etoile » ; 3. « O Roi des Cieux » ; 4. « Si j'étais roi » (Adam) ; 5. « Pauvre fou » (Tagliafico) ; 6. « Marche » (X.).

Est-ce une auto volée ?

L'agent de police Winants, a trouvé abandonnée, vendredi, vers 20 h., face au 12 de la rue Dammartin, une automobile portant le numéro 7835 N.D.I.

Aucune plaque d'identité n'ayant été découverte dans la voiture, celle-ci fut remisée dans un garage de la rue du Maréchal-Foch.

Encore une...

M. Benjamin Delobel, 25 ans, tisserand, domicilié rue de Denain, cour Dehaymin, 3, avait déposé sa bicyclette, vendredi vers 17 h. 45, contre la façade du Cabaret Gamand, 199, rue du Collège.

Quand il voulut la reprendre, quelques instants plus tard, elle avait disparu.

Une enquête est ouverte par le commissariat de police du 4me arrondissement.

La quarante-troisième exposition des artistes lillois s'est ouverte samedi au Palais Rameau, à Lille

La 43me Exposition des artistes lillois s'est ouverte samedi, au Palais Rameau, à Lille, sous la présidence de M. Laprade, inspecteur des Beaux-Arts, en présence de M. Carles, préfet du Nord, et des représentants du général Mussel, de la municipalité, de la Chambre de commerce, de l'Université, etc...

M. Maurois, secrétaire général de la société, montra que les artistes faisaient preuve, par leurs efforts pour lutter contre les difficultés présentes, d'un bel exemple d'énergie et de persévérance.

M. le Préfet exprima sa satisfaction de l'élévation du niveau artistique de la région.

M. Laprade dit que les artistes ont besoin d'encouragement et suggéra l'idée de leur union avec les architectes. Au cours de cette journée d'ouverture, de nombreux visiteurs ont parcouru les galeries de cette exposition qui renferme les plus beaux spécimens de nos artistes régio-

UNION DES ARTISANS DU ROUBAIX-TOURCOING ET ENVIRONS (28, rue Pauvrée). — Ce dimanche 3 mai, de 11 à 12 h., permanence : renseignements divers; fiscalité artisanale; mutuelle maladie, décès; caisse chirurgicale; contentieux; inscription à la caisse de chômage.

Les inscriptions à la caisse de chômage peuvent être adressée par courrier au cinq sièges : 28, rue Pauvrée, à Roubaix; 242, boulevard de Strasbourg; 42, rue Jules-Guesde, à Lys; rue Jean-Jaurès, chez M. Maertens, à Hem-Beau-Séjourd.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS. — Ce dimanche 3 mai, de 10 à 12 h., permanence au siège, 67, rue des Fabricants. Renseignements sur toutes questions intéressant les artisans.

FÉDÉRATION NATIONALE ET MUTUELLE DES COMBATTANS BELGES. — Ce dimanche 3 mai, de 10 h. à 12 h., au siège, 126, rue de la Gare, service de secrétariat et de trésorerie; délivrance des cartes fédérales, certificats de présence, livrets d'épargne. Les veuves de guerre de prisonniers ou internés sont priées de se présenter pour introduction à pension.

AMICALE DES ANCIENS MILITAIRES BELGES. — Ce dimanche 3 mai, de 10 h. à 12 h., le secrétaire se tiendra à la disposition des membres pour tous renseignements, adhésions nouvelles, vente de l'insigne, inscription à la Mutuelle au décès, etc... A partir de ce jour ainsi que tous les jours indiqués sur l'avis particulier, les membres pourront retirer leurs certificats de présence aux heures précisées.

ARRESTATION D'UN INTERDIT DE SÉJOUR. — La police a arrêté un interdit de séjour, Désiré Delattre, 26 ans, domicilié à Wattrelos, rue de Mouscron. Il sera transféré au Parquet.

CERCLE SAINT-AUGUSTIN. — Demain lundi 4 avril, à 20 heures, assemblée mensuelle des manilleurs.

SYMPHONIE DES USINES GLORIEUX ET DE PIERREPONT. — Répétition demain lundi 4, à 18 h., en vue de la prochaine exécution.

CLUB SYMPHONIQUE DE L'EPEULE. — Répétition aujourd'hui dimanche 3, à 10 h., pour le concert du dimanche 10 mai, à l'Hippodrome.

CERCLE SYMPHONIQUE JEAN-MACE. — Répétition à 10 h., ce dimanche 3 mai.

CROIX

Au temple du boulevard Emile-Zola

On nous prie d'annoncer que des conférences publiques seront données au temple de Croix, 86, boulevard Emile-Zola, par M. Emile Guedj, ce dimanche 3 mai, à 15 h. et à 19 h. 30 et les lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 mai, à 19 h. 30. Ces conférences seront accompagnées d'exécution de chants (chœurs et soli).

LES ANNONCES à paraître dans le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez M. Dewas, 16, rue Jean-Jaurès.

AMICALE DES MEDAILLES DU TRAVAIL. — Pour les membres de l'Amicale désireux d'assister, le dimanche 31 mai, au VIe Congrès National à Tourcoing, les inscriptions sont reçues dès à présent chez M. Emile Deliers, trésorier, 182, rue Jules-Guesde, et chez M. Louis Beulens, secrétaire, 23, rue Mirabeau. Ces inscriptions se clôtureront le dimanche 10 mai, à 11 h., au local, « Café du Progrès ». La cotisation à verser par les adhérents est de 10 francs, laquelle donnera droit au trajet aller et retour et au banquet. Réunion de la Commission le dimanche 10 mai, à 11 h. 30.

VACCINATION ANTIDIPHTERIQUE. — Mardi 5 mai, à partir de 9 h., école de garçons Victor-Hugo; 9 h. 30, école de garçons Kléber; 10 h., école privée contour Saint-Pierre; 10 h. 30, école privée rue E.-Guillaume; mercredi, à partir de 15 h., école de filles Voltaire; 15 h. 30, école de filles J.-Jaurès; 16 h., école A.-France.

CLIQUE SCOLAIRE DES AMICALES LAÏQUES. — Ce dimanche 3 mai, à 9 h. 30, cours des élèves tambours-clairons. A 10 h., répétition générale en vue du programme du concert de l'Amicale du Capreau, qui aura lieu le 10 mai, salle des fêtes du Centre-Wasquehal. Réunion de la Commission lundi 4 mai, à 19 h.

CAISSE D'EPARGNE. — Succursale de Roubaix, rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, de 9 h. à 10 h. 30.

PHARMACIEN DE SERVICE. — Aujourd'hui dimanche 3 mai, M. Samsoen, rue de Lille.

ELECTIONS. — Les électeurs qui ont été transportés en auto aux bureaux de vote, dimanche 26 avril, par les soins de la mairie, le seront, à la même heure, aujourd'hui dimanche 3 mai.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Les commerçants sont avisés que la rentrée des bons de denrées se fera au siège, Maison des Œuvres Sociales, 16, place de la République, demain lundi 4 mai, de 9 à 11 h.

COMITÉ RÉPUBLICAIN. — Une permanence fonctionnera de 8 à 18 h., ce dimanche 3 mai, au Café « A Saint-Martin », 6, rue Jean-Jaurès.

UNION MUTUELLE CROISIENNE. — Pas de permanence ce dimanche « A l'Harmonie ».

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS 14, rue Jean-Jaurès prêt de livres de 9 à 13 h.

FAMILLES NOMBREUSES. — Le Comité se réunira mardi 5 mai, à 20 h., au siège, Café « A Saint-Martin », 6, rue Jean-Jaurès.

CERCLE SAINT-MARTIN. — Dimanche 3 mai, à 17 h. 30, prix du mois du jeu de boules.

WASQUEHAL

DES CAMBRIOLEURS QUI TENTAIENT D'OPÉRER RUE DES JARDINS SONT MIS EN FUITE A COUPS DE REVOLVER

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, des cambrioleurs ont tenté de s'introduire dans divers immeubles de la rue des Jardins, à Wasquehal et notamment au n° 64, chez M. Beaudoin, entrepreneur.

Il était environ 3 h. du matin lorsque M. Beaudoin fut mis en éveil par des bruits insolites provenant de derrière son habitation. Ayant aperçu des visiteurs indésirables dans sa propriété, il n'hésita pas à faire usage de son révolver et les coups de feu mirent en fuite les malandrins, qui se retirèrent sans avoir pu emporter le moindre butin.

Néanmoins, l'alerte fut chaude dans le quartier et les recherches effectuées par quelques habitants de la rue des Jardins ne permirent pas de trouver trace des malfaiteurs, qui s'étaient esquivés dans la nuit.

Aucune plainte n'a jusqu'à présent été déposée au Commissariat de police qui ne fut informé des faits que tardivement.

Par suite de l'éclatement d'un pneu, une auto se jette sur un immeuble de la rue Jean-Jaurès

UN BLESSÉ

Dans la soirée du vendredi 1er mai, vers 21 h. 45, une auto, conduite par M. De Revière, artisan peintre, 48, rue des Acacias, à Wasquehal, venant de la direction du Capreau, descendait la rue Jean-Jaurès, lorsque, par suite de l'éclatement d'un pneu, la légère voiture automobile fit une embardée, suivie d'un tête-à-que